

ROBERT GIBBS, FCSLA

LE FRUIT DE 40 ANS D'EFFORTS



L'ALA est reconnue
Organisation
professionnelle de
réglementation.

LE 16 DÉCEMBRE 2010 est une date importante pour les architectes paysagistes en Alberta et au Canada. Le cabinet provincial de l'Alberta approuvait la Landscape Architects Regulation (LAR), ce qui fit de l'ALA une Organisation professionnelle de réglementation pleinement reconnue. Pour mériter ce statut, l'ALA s'est ralliée à deux autres organismes, l'OALA et la BCSLA.

L'ALA m'a invité à défendre une demande sous la POARA en 2004, mais fait pression auprès de la législation depuis sa formation en 1970. L'adoption de ce projet de loi – le fruit de 40 ans de démarche et de patience – est donc une occasion de célébrer et de faire le point.

L'ACCOMPLISSEMENT

Il est difficile d'évaluer toute la portée de cette réglementation; seul le temps nous le dira. Les architectes paysagistes de l'Alberta prennent enfin place à la table des organismes réglementés. Dans le passé, au fur et à mesure que le gouvernement provincial délèguait ses pouvoirs de réglementation pour les professions, nous avons perdu du terrain. Aujourd'hui, notre dignité est enfin reconnue, et nous avons fait comprendre que le public bénéficiera d'une autoréglementation de notre profession. Le titre « architecte paysagiste » est protégé, et nous avons de nouvelles responsabilités pour protéger l'intérêt public. Bien que la loi ne vise pas à définir ou à préserver notre métier, ce peut être un véritable tremplin pour gagner en crédibilité. L'ALA et ses membres s'assurent ainsi un avenir plus solide.

Cette reconnaissance officielle prouve que nos efforts valent la peine. La profession a atteint un autre niveau. En Alberta, chacun se souvient d'avoir rencontré des AP en difficultés; certains ont abandonné, d'autres se sont sentis mal servis par la profession. Je crois que des temps plus cléments sont à venir.

VIVE LA DÉTERMINATION!

Notre succès est dû à différents facteurs, dont le fait que les membres de l'ALA aient poursuivi leur pratique avec assiduité et

gagné le respect d'autres professionnels. Les lettres d'encouragements, notamment de la part d'architectes et d'ingénieurs, ont eu un impact décisif. Au fil des ans, l'ALA a exploré toutes les options, dont l'idée de fusionner avec les architectes. De nombreux présidents de l'ALA, de même que des membres du conseil et des AP, ont fait preuve de détermination et méritent notre reconnaissance.

LE PROCESSUS EN ALBERTA

Les choses se sont déroulées d'une façon unique, en raison de l'histoire législative de l'Alberta. L'ALA a d'abord opté pour un règlement plutôt qu'un acte, sous la loi-cadre Professional and Occupational Associations Registration Act. Le dossier n'a pas passé par la législature, mais requerrait à différents stades l'approbation d'un comité du cabinet.

Néanmoins, le processus a été long, couvrant le mandat de six présidents de l'ALA. Pour un organisme bénévole, c'était un incroyable défi logistique. Le Conseil de l'ALA a donc chargé un membre de la continuité du dossier. Celui-ci agit comme agent de liaison entre notre Conseil et le gouvernement.

LA SUITE?

À court terme, l'ALA devra moderniser son modèle organisationnel pour s'adapter au projet de loi et à la réglementation sur la mobilité de la main-d'œuvre. Nous pourrions alors aller de l'avant, en mettant l'accent sur les services offerts aux membres, comme la formation continue, la promotion de la profession, la gestion de nos relations, et le maintien de normes élevées aux yeux du public.

Le triomphe de l'ALA apporte espoir et expérience aux autres associations de l'AAPC en quête d'un statut réglementaire. Selon moi, l'AAPC devrait militer pour ce statut dans toutes les provinces. Comme l'IRAC, elle devrait protéger un ensemble national de normes professionnelles qui ne facilitera pas seulement la mobilité de la main-d'œuvre, mais favorisera aussi le succès des réglementations.